

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_059**

**MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 13 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 septembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A LA MAJORITÉ ABSOLUE</b>
Pour : 41
Contre : 1
Abstention : 1

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant d'André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
 Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER  
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD  
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Philippe ONILLON  
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Guillaume LEMENAGER  
 Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE  
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Christian GUESDON  
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
 Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2024\_059 : MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-1,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'avis favorable de la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers du 10 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 12 septembre 2024,

Considérant que le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés arrive à terme.

Considérant qu'il est nécessaire, suivant la nature des services et le montant estimé du marché, de lancer une procédure d'appel d'offres, avec avis d'appel public à la concurrence européen, afin de retenir un prestataire de service pour chaque opération relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur l'ensemble des communes de l'ex-territoire de Bessin Seules et Mer et de l'ex-territoire d'Orival.

Considérant qu'il est proposé, suivant la spécificité du marché et la nécessité pour le prestataire de prévoir des investissements, de conclure un marché pour 6 ans avec possibilité de reconduction de 1 an, deux fois.

Considérant que le projet de marché est décomposé en 2 lots comme suit :

- Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et gestion courante du parc de bacs
- Lot 2 : Collecte des recyclables (RSOM) et du verre en apport volontaire et nettoyage des colonnes

Considérant que dans le cadre d'une procédure formalisée, il appartient à la CAO de choisir les candidats retenus.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DE 41 VOIX  
POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres ainsi que l'ensemble de pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



*(Handwritten signature of Thierry Ozenne)*

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN